

Commune de VAUX SUR MER

Arrêté n° **2022/262/P**

ARRÊTÉ
ETABLISSANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT DE
GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Le Maire de VAUX SUR MER,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.522-1 à L.522-7 et L.522-23 à L.522-31 relatifs aux avancements de grade,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2007 déterminant les ratios pour avancements de grade,

Vu notre arrêté n° 2020/76/AG en date du 30 Décembre 2020 relatif aux lignes directrices de gestion,

ARRÊTE

Article 1er : Le tableau d'avancement de grades au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

Avancement au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe

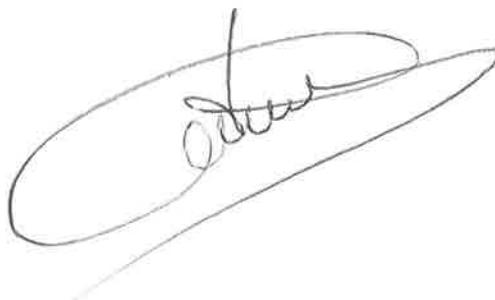
rang	NOM Prénom	Grade actuel	Date d'effet
1	BOUCARD Karine	Adjoint d'Animation	01/01/2023
2	BALLANGER Priscille	Adjoint d'Animation	01/01/2023

	Hommes	Femmes	total
Nombre d'agents proposables (remplissant les conditions)	0	2	2
Nombre d'agents inscrits au tableau d'avancement de grade	0	2	2

Article 2 : Le présent tableau d'avancement de grades sera transmis au **Centre de Gestion de la Charente Maritime** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au Centre des Finances Publiques de ROYAN.

Fait à VAUX SUR MER, le 19 Décembre 2022
LE MAIRE
Patrice LIBELLI



Publié le : 19 décembre 2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 Rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr